

COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER

Rémi Mongruel

UMR Amure, Ifremer – Centre de Brest, CS 10070, 29280 Plouzané

Messages clés :

- En dépit d'une légère baisse du nombre d'entreprises, le volume d'activité du secteur du mareyage au niveau national est en croissance puisqu'il réalise un chiffre d'affaires total de plus de 2,7 milliards d'Euros (en hausse de 55% par rapport à 2009) et dégage une valeur ajoutée de l'ordre de 382 millions d'Euros (en hausse de 61%), ce qui permet de générer environ 5 916 emplois (en hausse de 29% par rapport à 2009).
- la SRM Golfe de Gascogne est la plus active de France en matière de mareyage : elle regroupe 40 % des effectifs d'entreprises et 40 % du chiffre d'affaires total du secteur. Le chiffre d'affaires moyen par entreprise est de 10 millions d'Euros, au même niveau que la moyenne nationale.
- En 2014, la structure à l'échelle nationale de l'industrie de transformation des produits de la mer, avec 302 entreprises qui emploient 15 374 salariés en équivalent temps-plein, est stable par rapport à 2009 tandis que son volume d'activité est en croissance avec un chiffre d'affaires de plus de 4,2 milliards d'Euros, contre seulement 3,6 milliards d'Euros en 2009.
- La SRM GdG représente 28% du secteur de la transformation des produits de la mer en nombre d'entreprises mais 36% en chiffre d'affaires. Le CA moyen par entreprise est de près de 18 millions d'Euros, contre 14 en moyenne nationale. Le Golfe de Gascogne couvre l'ensemble des segments d'activités, avec un plus grand nombre d'entreprises dans les conserves et les préparations.
- La dépendance de l'activité de mareyage envers la disponibilité en ressources halieutiques des eaux sous juridiction française est assez élevée car ces entreprises s'approvisionnent encore significativement auprès des producteurs nationaux. Cette dépendance est beaucoup plus limitée pour l'industrie de transformation des produits de la mer qui recourt désormais majoritairement aux importations pour s'approvisionner en matière première.

I. Description et situation générale de l'activité à l'échelle nationale

Les activités de commercialisation et de transformation des produits de la mer issus des eaux marines des quatre façades maritimes de la France métropolitaine constituent un secteur difficile à appréhender en raison de la complexité de l'organisation de la partie aval de la filière des produits de la mer et de la multiplicité de ses sources d'approvisionnement. Les circuits de commercialisation des produits de la mer comprennent les échelons et ramifications suivants :

- ventes directes (peu importantes) aux consommateurs, aux mareyeurs, aux transformateurs, aux restaurateurs et à l'exportation, par les entreprises de pêche et d'aquaculture opérant en France ;
- ventes en halles à marée, où les produits français, comme étrangers (en faible quantité), sont débarqués et où s'approvisionnent les entreprises de mareyage et de commerce de gros ;

- activités d'achat de matière première, dont une très grande partie est importée, de transformation et de conditionnement réalisées par les entreprises de mareyage et de transformation ;
- ventes des produits finis aux opérateurs des circuits de distribution (poissonneries et centrales d'achat des grandes et moyennes surfaces) par les entreprises de mareyage, de commerce de gros et de transformation.

I.A. Bilan d'approvisionnement de la filière des produits de la mer

En 2014, la production du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture en France s'est élevée à 694 000 tonnes et représentait une valeur de 1,84 milliard d'Euros. La pêche y contribuait pour 489 000 tonnes, la conchyliculture pour 155 000 tonnes et la pisciculture pour 50 000 tonnes (FranceAgriMer, 2017). Pour obtenir une estimation plus juste des activités effectuées dans les eaux des sous-régions marines métropolitaines¹, ce bilan de production devrait être revu à la baisse tout d'abord en retranchant le segment du thon tropical, qui représentait 98 000 tonnes et 126 millions d'Euros en 2014, ainsi que la production des départements d'Outre-mer, et ensuite en ramenant la production de la pisciculture à 5 150 tonnes pour ne prendre en compte que la pisciculture marine. Au cours des 6 dernières années, les quantités produites par la pêche fraîche et la pêche congelée sont restées stables, tandis que celles produites par la pisciculture marine ont chuté de 36 %, et celles produites par la conchyliculture ont chuté de 20 %, en raison de la crise des mortalités apparue en 2008 et qui affecte la production d'huîtres creuses depuis 2009. Les principales espèces vendues (si l'on exclut le thon tropical) sont en volume l'huître, les moules, le merlu, la truite (espèce issue de l'aquaculture d'eau douce), le hareng, le maquereau, la baudroie et la coquille Saint-Jacques, et en valeur l'huître, la truite, le merlu, la baudroie, les moules, la sole, la coquille Saint-Jacques, le bar et la langoustine.

Sur la base d'une estimation de la production totale qui s'établirait à 694 000 tonnes, le bilan d'approvisionnement de la filière des produits aquatiques de la métropole et des départements d'Outre-mer en 2014 révèle une consommation apparente de 2,2 millions de tonnes en équivalent poids vif, représentant une valeur de 5,5 milliards d'Euros. Le solde du commerce extérieur est très largement déficitaire : les exportations dépassent à peine 540 000 tonnes (dont plus du quart correspond aux exportations de thon tropical congelé vers les pays transformateurs) tandis que les importations s'élèvent à plus de 2 millions de tonnes. Le déficit de la balance commerciale des produits de la mer s'élève à 3,7 milliards d'Euros. Les principales espèces importées sont le saumon, le thon, la crevette, le lieu et le cabillaud.

I.B. Secteur du mareyage

Les produits de la mer issus de la pêche fraîche sont commercialisés pour environ deux tiers dans les halles à marée (ou « criées »). En 2015, 200 682 tonnes de produits frais ont été mises en vente dans les 37 criées métropolitaines. Les principales espèces commercialisées en criées en 2015 sont, en volume, le merlu, la sardine, la coquille Saint-Jacques, la baudroie, le merlan, la seiche et le

¹ L'approche retenue pour traiter de l'utilisation des ressources marines *via* la commercialisation et la transformation des produits de la mer se fonde sur l'analyse de l'activité des entreprises de ce secteur. Les données disponibles ne permettent pas de reconstituer l'ensemble des flux d'approvisionnement des entreprises : il est donc extrêmement difficile d'identifier les produits originaires de telle ou telle sous-région marine parmi les produits utilisés par les entreprises du secteur. Dans les sous-sections I.B et I.C. consacrées à la description des structures du secteur, l'affectation de l'activité d'une entreprise à une sous-région marine ne dépend pas de ses sources d'approvisionnement mais de la localisation de l'entreprise.

maquereau, et en valeur la baudroie, la sole, le merlu, la coquille Saint-Jacques, la langoustine et le bar. Les entreprises de mareyage constituent l'essentiel des acheteurs en criées. Elles réalisent des opérations de « première transformation » – nettoyage, vidage, étêtage, filetage, conditionnement et emballage – et approvisionnent les commerces de gros, les commerces de détail (poissonneries, restaurants) et la grande distribution. Certaines entreprises de mareyage cumulent une activité de négociant – grossiste et de détaillant – poissonnier. Le nombre d'entreprises du secteur diminue constamment depuis 20 ans : on en comptait 680 en 1989, contre seulement 305 en 2009 et 278 en 2015.

Les données comptables disponibles pour les années 2014 et 2015 couvrent 267 entreprises, soit la quasi-totalité du secteur du mareyage (). Ces données indiquent qu'en dépit d'une légère baisse du nombre d'entreprises, le volume d'activité du secteur est en croissance puisqu'il réalise un chiffre d'affaires total de plus de 2,7 milliards d'Euros (en hausse de 55% par rapport à 2009) et dégage une valeur ajoutée de l'ordre de 382 millions d'Euros (en hausse de 61%), ce qui permet de générer environ 5 916 emplois (en hausse de 29% par rapport à 2009).

Tableau 1: Structure et niveau d'activité du secteur du mareyage en 2014 (CA et VA en milliers d'euros).

Source : enquête d'entreprises FranceAgriMer.

	Classe 1 1 à 2 salariés	Classe 2 3 à 5 salariés	Classe 3 6 à 9 salariés	Classe 4 10 à 19 salariés	Classe 5 20 à 49 salariés	Classe 6 50 salariés et plus	Total/ Moyenne
Nombre d'entreprises	27	33	64	63	64	16	267
Emploi total	41	133	497	913	2 029	2 303	5 916
Chiffre d'affaires total	23 911	62 189	174 436	313 315	827 875	1 265 464	2 667 190
CA / entreprise	886	1 885	2 726	4 973	12 936	79 091	9 989
Valeur ajoutée totale	4 366	12 016	32 299	58 623	141 886	132 807	381 996
VA / entreprise	162	364	505	931	2 217	8 300	1 431

Si l'on se réfère aux caractéristiques de l'entreprise médiane pour chacun des critères, il ressort que l'entreprise type du secteur du mareyage emploie 11 salariés (contre 9 en 2009), réalise un chiffre d'affaires de 3,4 millions d'Euros (contre 2,7 en 2009) et génère une valeur ajoutée de 520 000 Euros (contre 377 000 en 2009). La répartition des entreprises par sous-région marine (SRM) et façade maritime est la suivante : la façade Manche Est - mer-du-Nord regroupe 75 entreprises qui réalisent 25 % du chiffre d'affaires (CA) du secteur, la SRM Mer Celtique représente 37 entreprises et 8 % du CA, la SRM Golfe de Gascogne 107 entreprises et 40 % du CA et la façade Méditerranée 31 entreprises et 7,5 % du CA. 17 entreprises, localisées à grande distance du littoral, n'ont pas été affectées à une façade.

I.C. Secteur de la transformation des produits de la mer

L'industrie de transformation des produits de la mer regroupe les entreprises dont l'activité principale consiste à élaborer des biens de consommation destinés à l'alimentation humaine à partir de poissons, mollusques, crustacés et céphalopodes et en utilisant des procédés tels que le fumage, la mise en conserve ou la préparation de produits traiteurs ou de plats cuisinés. D'après les enquêtes annuelles d'entreprises du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le chiffre d'affaires de ce secteur s'élevait à 3,5 milliards d'Euros en 2014, ce qui représentait 2 % de celui de l'ensemble des industries agro-alimentaires (INSEE, 2017).

Tableau 2 : Structure et niveau d'activité 2014 de l'industrie de transformation des produits de la mer. *Source : enquête d'entreprises FranceAgrimer.*

	Nombre d'entreprises	Emploi total (ETP)	Chiffre d'affaires (milliers d'Euros)
Conserves	42	2 935	1 021 738
Saumon fumé	53	4 401	803 686
Charcuterie-traiteur de la mer	32	1 821	765 235
Préparations à base de poisson	70	2 471	751 030
Plats cuisinés	32	2 289	532 113
Crevettes	11	466	173 889
Salage-saurisserie	21	505	76 618
Sous-produits	4	178	40 756
Préparation-Surgelé	7	117	27 924
Soupes	4	98	8 424
Autres et non précisés	21	63	7 726
Algues	5	30	4 707
Total général	302	15 374	4 213 846

Cependant, les enquêtes du SSP ne couvrent que partiellement les entreprises du secteur de la transformation des produits de la mer, pour des raisons de seuil de taille et de chiffre d'affaires d'une part, et de nomenclature d'activités d'autre part – la nomenclature de 2008 fait figurer la fabrication de plats préparés à base de poisson dans une rubrique générale "fabrication de plats préparés", code NAF 10.85Z. FranceAgriMer, procède à une collecte de données annuelle auprès des entreprises de transformation des produits de la mer en France et dans les départements d'outre-mer. L'enquête couvre toutes les entreprises (petites ou non) exerçant une activité principale de transformation de produits de la mer (code NAF 10.20Z) de même que celles appartenant à d'autres codes NAF (10.85Z, 46.39a...) lorsque leurs chiffres d'affaires issus de la transformation des produits de la mer sont supérieurs à 50 % de leur chiffre d'affaires total. Les résultats de cette enquête pour l'année 2014 montrent qu'avec 302 entreprises qui emploient 15 374 salariés en équivalent temps-plein, la structure de l'industrie de transformation des produits de la mer est stable par rapport à 2009 (le secteur comptait alors 311 entreprises et 15 590 salariés) tandis que son volume d'activité est en croissance avec un chiffre d'affaires de plus de 4,2 milliards d'Euros, contre seulement 3,6 milliards d'Euros en 2009. Les principaux sous-secteurs d'activité sont les conserves, le saumon fumé, l'activité de charcuterie-traiteur de la mer, et les préparations à base de poisson ().

I.D. Réglementation

La réglementation relative à la commercialisation et la transformation des produits de la mer est entièrement issue du droit communautaire. Elle concerne d'une part l'organisation du marché des produits de la mer et d'autre part la qualité sanitaire des produits. La qualité sanitaire des produits est garantie par l'obtention d'un agrément sanitaire pour la manipulation des produits de la mer par toutes les entreprises du secteur du mareyage et de la transformation (Règlement n° 853/2004 fixant les règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale). L'organisation commune des marchés (OCM) des produits de la mer dans l'Union européenne a été créée en 1970 ; sa dernière refonte complète date du 1er janvier 2014 avec l'entrée en vigueur du Règlement (UE) n° 1379/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 1999).

II. Etat des lieux à l'échelle de la façade Sud Atlantique

La sous-région marine Golfe de Gascogne est la plus active de France en matière de mareyage. Les entreprises de mareyage du Golfe de Gascogne représentent 40 % des effectifs d'entreprises et 40 % du chiffre d'affaires total du secteur. Elles apparaissent plus fréquemment dans la classe 1 (1 à 2 salariés), avec 52 % des effectifs de cette classe, et dans la classe 6 (plus de 50 salariés), avec 56 % des effectifs de cette classe (). Le chiffre d'affaires moyen par entreprise est de 10 millions d'Euros, au même niveau que la moyenne nationale.

Tableau 3 : Secteur du mareyage dans le Golfe de Gascogne (CA et VA en milliers d'euros). *Source : enquête FranceAgriMer.*

	Classe 1 1 à 2 salariés	Classe 2 3 à 5 salariés	Classe 3 6 à 9 salariés	Classe 4 10 à 19 salariés	Classe 5 20 à 49 salariés	Classe 6 50 salariés et plus	Total/ Moyenne
Nombre d'entreprises	14	9	29	27	19	9	107
Emploi total	21	38	222	378	535	1 493	2 687
Chiffre d'affaires total	15 221	13 122	75 811	122 169	161 817	681 134	1 069 275
CA / entreprise	1 087	1 458	2 614	4 525	8 517	75 682	9 993
Valeur ajoutée totale	1 865	1 818	14 873	27 550	40 340	69 920	156 366
VA / entreprise	133	202	513	1 020	2 123	7 769	1 461

Le Golfe de Gascogne représente 28% du secteur de la transformation des produits de la mer en nombre d'entreprises mais 36% en chiffre d'affaires (31 % des entreprises et les 22 % du CA du secteur qu'elles réalisent ne pouvant être affectés à une sous-région marine). Le CA moyen par entreprise est de près de 18 millions d'Euros, contre 14 en moyenne nationale. Le Golfe de Gascogne couvre l'ensemble des segments d'activités, avec un plus grand nombre d'entreprises dans les conserves et les préparations et un CA le plus élevé en charcuterie-traiteur.

Tableau 4 : Secteur de la transformation des produits de la mer dans le Golfe de Gascogne (CA en milliers d'euros). *Source : enquête FranceAgriMer.*

	Autres	Charcuterie -traiteur de la mer	Conserves	Plats cuisinés et soupes	Préparations	Saurisseries -Saumon fumé	Total général
Nombre d'entreprises	7	9	20	16	20	13	85
CA prod. de la mer	20 312	358 719	226 062	237 230	347 379	334 899	1 524 601

III. Interactions de l'activité

III.A. Interactions avec d'autres activités

Aucune analyse des interactions de l'activité « services financiers maritimes » avec d'autres activités et usages n'a été réalisée.

III.B. Interactions avec le milieu marin

La dépendance de l'activité de mareyage envers la disponibilité en ressources halieutiques des eaux sous juridiction française est assez élevée car ces entreprises s'approvisionnent encore significativement auprès des producteurs nationaux. Cette dépendance est beaucoup plus limitée pour l'industrie de transformation des produits de la mer qui recourt désormais majoritairement – et même exclusivement pour certaines spécialités telles que le saumon fumé ou les préparations à base de filets de poissons blancs – aux importations pour s'approvisionner en matière première.

Références

FranceAgriMer, 2017. Les filières pêche et aquaculture en France : production, entreprises, échanges, consommation. Chiffres clés édition 2017, FranceAgriMer, 36 pages.

INSEE, 2017. Tableaux de l'économie française, édition 2017.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2587886>

Règlement (UE) n°1379/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture, modifiant les règlements (CE) n° 1184/2006 et (CE) n° 1224/2009 du Conseil et abrogeant le règlement (CE) n° 104/2000 du Conseil.